



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organes humains

Question écrite n° 52481

## Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'impérative nécessité de campagne d'information sur le don d'organe. Chaque année des centaines de personnes décèdent faute de recevoir l'organe qui leur aurait permis de vivre. Le nombre de greffons est constamment insuffisant. Rien que pour l'année 1998, on constate une augmentation de 10 % du nombre de greffes (cœur, poumon, foie, rein, pancréas et intestin). L'activité de transplantation est passée de 2 839 greffes en 1997 à 3 117 en 1998. 54 % des donneurs étaient en état de mort encéphalique. Le corps médical réalise un travail considérable auquel on ne peut que rendre hommage. Cependant, il n'est pas beaucoup aidé dans cette tâche délicate, à savoir demander aux familles de donneurs potentiels dans un moment particulièrement douloureux s'ils acceptent un prélèvement d'organes. Selon une enquête menée par l'Etablissement français des greffes en mai 1999, le Registre national des dons d'organes est peu connu du grand public. Une campagne d'information est donc nécessaire tant pour diffuser l'information que pour permettre aux familles de prendre en toute sérénité une décision primordiale. Il lui demande ce qu'elle propose pour soutenir l'activité de transplantation et faciliter, du même coup, la tâche des équipes médicales qui travaillent dans l'urgence ; si une campagne nationale d'information est prévue, à quelle date elle doit être mise en oeuvre, pour combien de temps et quel en est le programme.

## Texte de la réponse

L'établissement français des greffes met tout en oeuvre pour qu'un nombre suffisant de greffons soit disponible en France, en agissant tant au niveau de l'information de la population en faveur du don, que de l'organisation des prélèvements d'organes et de tissus. Information du public en 1998-1999. Durant l'année 1998, en vue d'informer la population en faveur du don, dix millions de documents d'information sur le prélèvement et la greffe ont été distribués, non seulement par l'entremise des pharmaciens officiellement sollicités pour tenir ce rôle mais également par le biais des établissements de santé publics et privés, associations de malades et associations de promotion du don, et médecins généralistes s'étant montrés actifs lors de précédentes campagnes. En 1999 la distribution de ces documents s'est élargie aux 80 000 médecins généralistes, aux 9 500 médecins du travail. Durant l'année 1999, en vue d'une information plus spécifique pour les jeunes, l'établissement français des greffes a élaboré un dossier spécial greffe dans la revue Science et Vie Junior, dont 300 000 tirés-à-part ont été édités, et mis à la disposition principalement des associations, principaux acteurs de l'information dispensée dans les lycées et collèges. L'établissement a également participé à la réalisation d'un CD de musique rap en vue de sensibiliser les jeunes au don d'organes et de soutenir ceux qui sont en attente de greffe.

L'établissement français des greffes a profité aussi de cette occasion pour mettre en place une opération à destination des radios locales afin de diffuser sur tout le territoire national, en même temps que ce CD, un dossier de presse radiophonique regroupant des interviews traitant du prélèvement et de la greffe. Une vidéo sur la greffe de cornée, destinée au grand public, réalisé en collaboration avec le centre hospitalier de Valence vient d'être finalisée et est mise à la disposition de toutes les associations en vue d'une information plus spécifique sur la cornée. Une convention a été signée avec l'association nationale des professeurs de biologie et de

géologie, afin de motiver les professeurs et d'aborder le thème du prélèvement et de la greffe avec leurs élèves. Un dossier pédagogique sur le prélèvement et la greffe est en finalisation en ce sens. Cette association rassemble 10 000 professeurs. Chaque professeur est en charge de 6 classes, ce qui concerne 1 800 000 élèves répartis de la 6e à la terminale. Le plan greffe en 2000. Le 22 juin 2000, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, ont présenté un plan « greffe » afin de développer la politique publique du prélèvement et de la greffe autour de quatre grands axes dont deux ont directement pour objet d'améliorer la situation du prélèvement. Un programme vise à accentuer les moyens mis en oeuvre en vue d'atteindre l'objectif prioritaire de l'établissement français des greffes, soit l'augmentation du prélèvement sur donneur décédé en état de mort encéphalique, pour passer de 16 à 20 donneurs par million d'habitants d'ici trois ans. Pour cela un renforcement des coordinations hospitalières par la création de cent trente postes sur trois ans a été décidé. Les médecins et personnels infirmiers qui prendront ces responsabilités bénéficieront d'une formation adaptée à leur rôle comprenant aussi une approche psychologique à l'accueil des familles. Une action a également été lancée afin de renforcer la solidarité et soutenir les démarches de générosité. Le libre choix, avec la possibilité de manifester sa décision sur une carte de donneur ou sur le registre national des refus sera respecté, mais la politique d'information pour amener chacun à une réflexion et à une prise de position personnelle, si possible en faveur du don, sera renforcée. Une journée nationale du don est ainsi instituée le 22 juin. Elle sera consacrée, chaque année, à une réflexion sur le don, à des actions publiques et privées en faveur de la promotion du don et du développement de la greffe. Des approches éducatives seront multipliées, certaines sont en cours avec l'association des professeurs de biologie et de géologie et des initiatives ont déjà été prises en région concernant une approche philosophique du sujet dans la classe de terminale. Ces mesures sont importantes et s'inscrivent dans la durée. C'est dans cet esprit et en préparation de ces mesures qu'une journée d'information sur le don d'organes en collaboration avec les associations en faveur de la greffe a eu lieu en octobre dans 7 villes de France, particulièrement impliquées dans le don d'organes : Dunkerque, Epinal, Tarbes, Bayonne, Saint-Brieuc, Valence et Chartres. Cette journée destinée à monter l'engagement des hôpitaux dans cette mission de santé publique, donner des éléments de réflexion, provoquer le dialogue en famille et peut être prendre une décision : c'est le témoignage de la volonté du défunt vis-à-vis du don d'organes ou de tissus qui sera demandé à l'entourage en cas de décès. Cette politique de sensibilisation des familles associée à un renforcement des équipes hospitalières en charge des prélèvements sera bien entendu poursuivie dans les prochains mois avec pour objectif une augmentation significative du nombre de prélèvements de façon à réduire les durées d'attente.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Vannson](#)

**Circonscription :** Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52481

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2000, page 5882

**Réponse publiée le :** 30 avril 2001, page 2642